Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 005-200067825-20250326-2025_03_26_23-DE

N° : 2025_03_26_23

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mars à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2025

OBJET :

Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité B

Étaient présents :
M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Franck LAGIER , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
Mme Mélodie GAILLARD procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Denis DUGELAY procuration à Mme Monique PARA-AUBERT, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Christian PAPUT, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Cédryc AUGUSTE procuration à Mme Solène FOREST, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christian HUBAUD procuration à M. Guy BONNARDEL

Absent(s) :
M. Gérald BORDIGA, M. Richard GAZIGUIAN, M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

En application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée au Journal Officiel du 24 Décembre 2019 conformément aux articles L. 1215-1 et L.1215-2 du Code des Transports, la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), notamment en ce qui concerne :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
2. La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces actions doivent s'exercer à l'échelle de Bassins de Mobilité cohérents avec les modes de déplacements des habitants, au-delà des limites administratives des EPCI, que la Région doit définir en concertation avec les AOM et les autres acteurs de la mobilité.

A l'échelle de chacun de ces Bassins de Mobilité, la Région doit conclure un Contrat Opérationnel de Mobilité avec les AOM, les Départements, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux. Ce contrat pluriannuel définit les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité, concernant notamment les 5 thématiques mentionnées ci-dessus, ainsi que les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

Par délibération du 21 octobre 2022, la Région SUD a ainsi créé 12 Bassins de Mobilité sur le territoire régional dont le Bassin "B" qui regroupe notre Communauté d'Agglomération avec 5 autres EPCI (Communautés de Communes Buëch-Dévoluy, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon-Val-d'Avance, Serre-Ponçon, Ubaye-Serre-Ponçon) soit 108 communes et 103 171 habitants, à cheval sur les Départements des Hautes-Alpes (05) et des Alpes-de-Hautes-Provence (04).

De fin 2023 à janvier 2025, une méthodologie de co-construction a été mise en oeuvre par la Région en lien avec les différents partenaires à l'échelle de chaque Bassin de Mobilité, sur la base de 3 types de réunions (synthèse présentée en Annexe 1) :

- des Comités de Bassin (COBASS) pour la validation et les arbitrages des élus et référents techniques ;
- des Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS) pour la préparation des travaux à valider en COBASS ;
- des Ateliers pour faire émerger des propositions d'engagements collectifs.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin B est conclu entre la Région SUD, les Conseils Départementaux des Hautes-Alpes (05) et des Alpes-de-Hautes-Provence

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

(04), les six EPCI précitées, les Communes de Gap, Embrun et Veynes, et SNCF Gares et Connections. Le Contrat, ainsi que ses annexes sont disponibles en Annexe 2.

Établi en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (SRADDET) et les caractéristiques structurantes du territoire, ce contrat poursuit les enjeux de soutenabilité environnementale, notamment par la décarbonation du secteur des Transports et la garantie d'un accès équitable aux ressources de l'espace (emplois, services, commerces, ...). Une sixième thématique portant sur "la décarbonation des mobilités" a été rajoutée aux 5 prévues par le code des transports et rappelées ci-dessus.

Ce contrat de 4 ans (2025-2028), avec une revoyure prévue en 2027, s'inscrit dans une dynamique de projets qui répond aux enjeux majeurs du territoire, qui vise à accroître son attractivité et sa notoriété, en améliorant son accessibilité et ses infrastructures d'accès, notamment en vue des Jeux Olympiques 2030.

Le document présenté, support du contrat, est constitué de 4 grandes parties qui ont été nourries au fur et à mesure de l'avancement de la démarche de co-construction :

- le Tronc Commun qui formalise la stratégie régionale en matière de mobilité,
- le Socle Territorialisé qui présente un état des lieux du Bassin,
- les Objectifs Généraux et les Objectifs Territorialisés du Bassin,
- les Annexes où figurent les différents engagements des signataires.

Les Objectifs Généraux de notre contrat sont au nombre de 8 :

1. Améliorer les conditions de l'intermodalité
2. Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de Transports en Commun
3. Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services
4. Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées
5. Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin
6. Poursuivre le développement du covoiturage
7. Poursuivre la décarbonation
8. Aides à la conception et mise en oeuvre de services

Ces objectifs généraux se déclinent en 24 Objectifs Territorialisés qui ont donné lieu à 112 fiches engagements dont 27 engagements de Bassin et 85 engagements individuels.

Pour ce premier Contrat Opérationnel de Mobilité, la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance a souhaité inscrire 10 fiches d'engagements, principalement issues de son Schéma Directeur de la Mobilité réalisé en 2023, et présentées dans le tableau en Annexe 3 :

- Fiche 28 : Mise à disposition de véhicules aux Communes de la Cté d'Agglomération
- Fiche 33 : Développement d'une offre locale de transport ferroviaire
- Fiche 40 : Mise en oeuvre du Plan de Mobilité Simplifié
- Fiche 46 : Aménagement du Parking Relais de Varsie
- Fiche 69 : Poursuivre le maillage d'infrastructures cyclables

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Fiche 75 : Rédaction du Schéma Vélo Intercommunal
- Fiche 82 : Mise en place de dispositifs d'incitation à l'utilisation du vélo
- Fiche 91 : Développer une communication structurée des offres de mobilités
- Fiche 94 : Accompagner la réalisation de Plan de Développement des Mobilités d'Entreprises (PDME) et Inter-entreprises.
- Fiche 106 : Développement d'une offre de covoiturage

Notre Communauté d'Agglomération apparaît également comme acteur partenaire dans 17 des fiches d'engagements de bassin portées par plusieurs territoires du bassin de mobilité B, présentées dans le tableau en Annexe 4.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission d'Aménagement du territoire réunie le 13 mars 2025 :

- Article 1 : d'approuver le Contrat Opérationnel de Mobilité Régional et ses annexes tels que présentés et proposés pour le bassin de mobilité B qui concerne la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance ;

- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout document afférent.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 51
- CONTRE : 2
Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN
- ABSTENTION(S) : 2
Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Président

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Serge AYACHE

Transmis en Préfecture le : - 4 AVR 2025
Affiché ou publié le : - 4 AVR 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

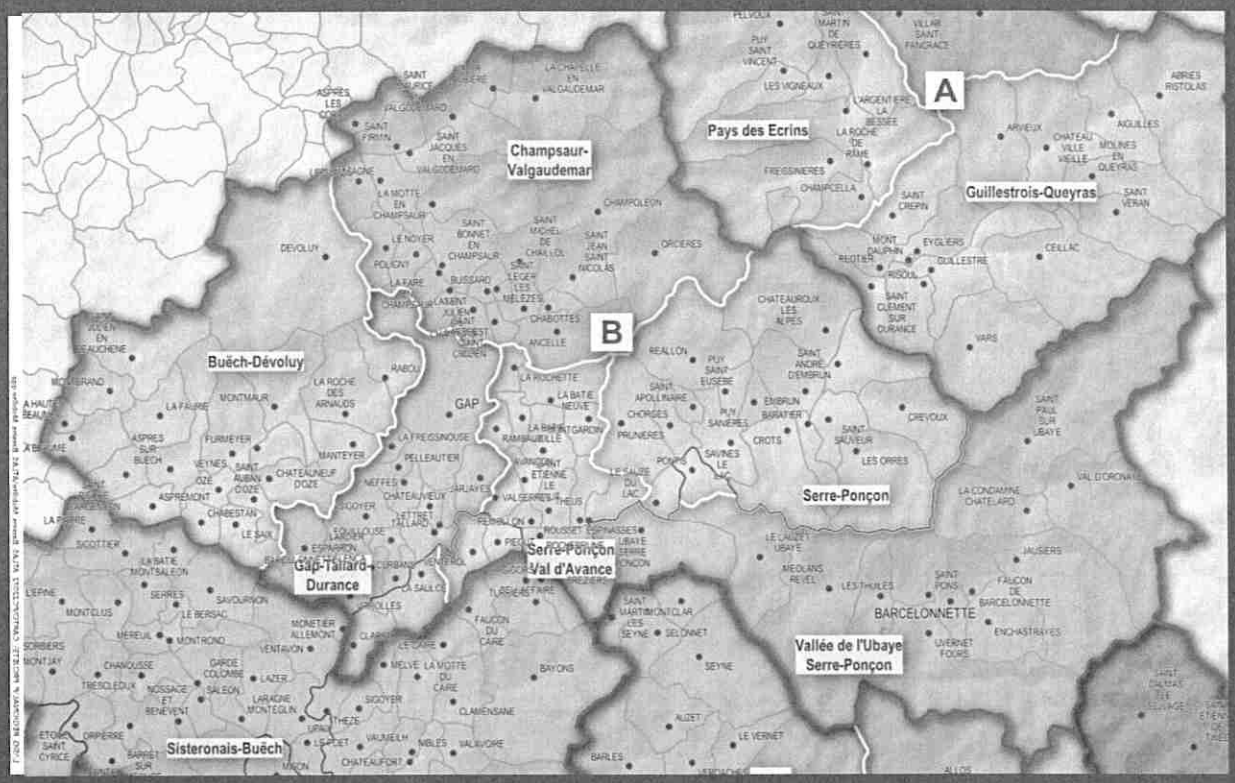

SYNTHESE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

BASSIN DE MOBILITE B

DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Co-construction du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Déroulé de la démarche de co-construction et instances associées

Une méthodologie de co-construction autour d'une alternance de trois types de réunions **de fin 2023 à Janvier 2025** :

- Les **Comités de Bassin (COBASS)** : réunions de validation et d'arbitrage réunissant des élus ainsi que des référents techniques
- Les **Comités technique de bassin (COTECHBASS)** : réunions de préparations des travaux à valider en COBASS réunissant les référents techniques
- Les **ateliers** : espaces d'échanges ayant permis de faire émerger des propositions d'engagements collectifs répondant aux objectifs majeurs du bassin. Ils ont réuni les référents techniques ainsi que des partenaires tels que des PNR, des agences d'urbanisme, quelques associations actives dans le domaine des mobilités.
-

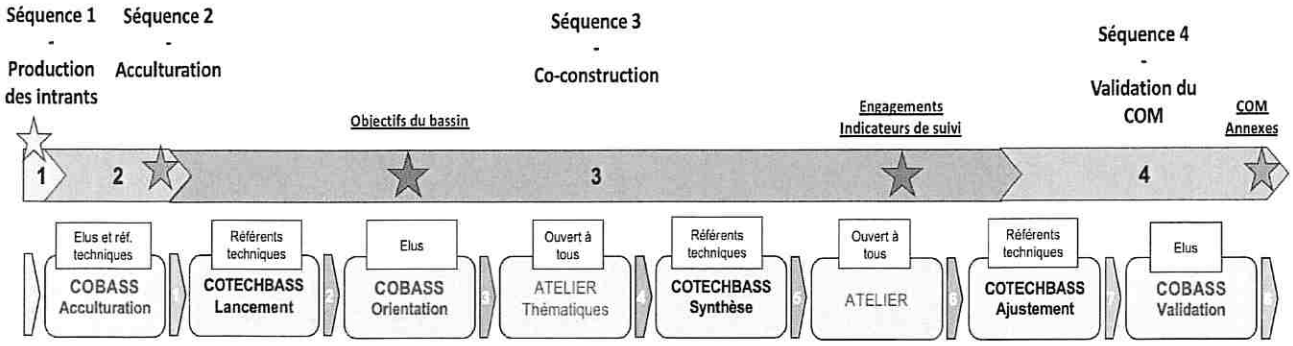

Acteurs du bassin de mobilité B et participation à la démarche de co-construction

Taux de participation aux réunions		
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	100 %
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	22 %
	Département des Alpes de Hautes Provence	67 %
	Département des Hautes-Alpes	89 %
	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	89 %
	CC Serre-Ponçon Val d'Avance	100 %
	CC Serre-Ponçon	100 %
	CC Champsaur-Valgaudemar	78 %
	CC Buëch-Dévoluy	100 %
	CA Gap-Tallard-Durance	100 %
	Commune de Gap	89 %
	Commune d'Embrun	11 %
	SNCF GARES & CONNEXIONS	67 %
TERRITOIRES ASSOCIÉS	Commune de Veynes	56 %
	CA Provence-Alpes-Agglomération	0 %
	CC Alpes d'Azur	11 %
	CC Alpes-Provence-Verdon Sources de lumière	0 %
	CC du Guillestrois et du Queyras	22 %
	CC du Pays des Écrins	0 %
	CC du Sisteronais-Buëch	0 %
	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	0 %
	Métropole Nice Côte d'Azur	0 %

Taux de participation moyen des acteurs des signataires du COM : **78 %**

Les thématiques de la Loi d'orientation des mobilités

Thématiques inscrites dans la loi d'orientation des mobilités (LOM)

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilité*

**Ajout de la thématique par la Région*

Travail de co-construction pour la déclinaison progressive vers des engagements individuels et des engagements de bassin

Thématiques du COM
↓
Objectifs généraux
↓
Objectifs territorialisés
↓
Engagements

Nombre de réunions réalisées
x3 comités de pilotage
x3 comités techniques
x3 ateliers thématiques

Expertises Territoires

Entre les réunions des travaux intermédiaires sur une plateforme dédiée

x1 réunion suivi et évaluation
x2 réunions de travail individuel par acteur signataire

Participation de **territoires associés et régions limitrophes** :

- Des échanges entre la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la région Auvergne-Rhône-Alpes ont assuré la coordination interrégionale de la démarche.
- Les territoires associés ont ponctuellement participé aux réunions et ateliers.

Participation d'**autres acteurs** :

- Ateliers 1 et 2 : SCoT de l'Aire Gapençaise, État

Première strate du travail de co-construction : Identification et choix des objectifs généraux et des objectifs territorialisés

La construction des objectifs généraux et territorialisés s'est faite lors de deux réunions : le COTECHBASS n°1 (construction) et le COBASS n°2 (validation). Ces réunions ont été complétées par des travaux intermédiaires sur la plateforme Expertise & Territoires.

Ces réunions ont permis aux acteurs signataires du COM de choisir :
X8 objectifs généraux
x24 objectifs territorialisés

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Développer les PEM pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité
	Améliorer les services dans les PEM et communiquer sur ceux-ci
	Améliorer le partage de l'espace entre les différents modes de transports
	Mieux organiser/sécuriser les flux dans les PEM
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de TC	Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux
	Renforcer la continuité des TC entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins
	Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des TC
	Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires
	Informer de manière ciblée sur toutes les offres de mobilité alternatives à la voiture
Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Mieux coordonner les différents acteurs dans l'anticipation et la gestion des situations d'urgence
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer une continuité cyclable sécurisée
	Développer les services autour du vélo
	Développer les stationnements vélo
	Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département/état/EPCI): infrastructure/ données/ communication
	Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable
Poursuivre le développement du covoiturage	Développer les aires de covoiturage avec les services associés
	Rendre possible et encourager le covoiturage systématique
	Développer et mutualiser les outils d'autopartage
Poursuivre la décarbonation	Favoriser la démobilité
	Verdir les flottes de transport en commun routier
	Renforcer le déploiement des IRVE
Aides à la conception et mise en œuvre de services	Structurer les modalités de conseils en ingénierie sur la mobilité
	Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle

Seconde strate du travail de co-construction : Identification et choix des engagements du COM

La déclinaison des objectifs en engagements s'est faite lors de cinq réunions : 2 ateliers et 2 COTECHBASS (construction) et le COBASS n°3 (validation). Ces réunions ont été complétées par des travaux intermédiaires sur la plateforme Expertise & Territoires.

Objectifs généraux auxquels le plus d'engagements ont été rattachés :

- **Vélo,**
- **Offre de service de TC,**
- **Intermodalité.**

Répartition des engagements par objectifs généraux

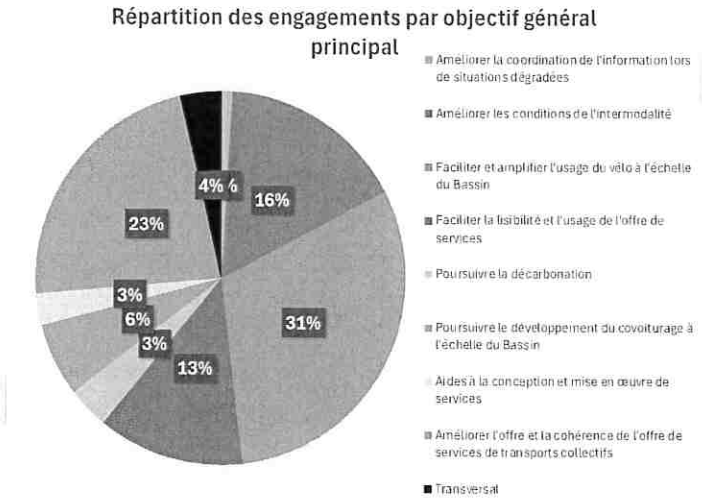

Répartition des engagements par acteur chargé du pilotage

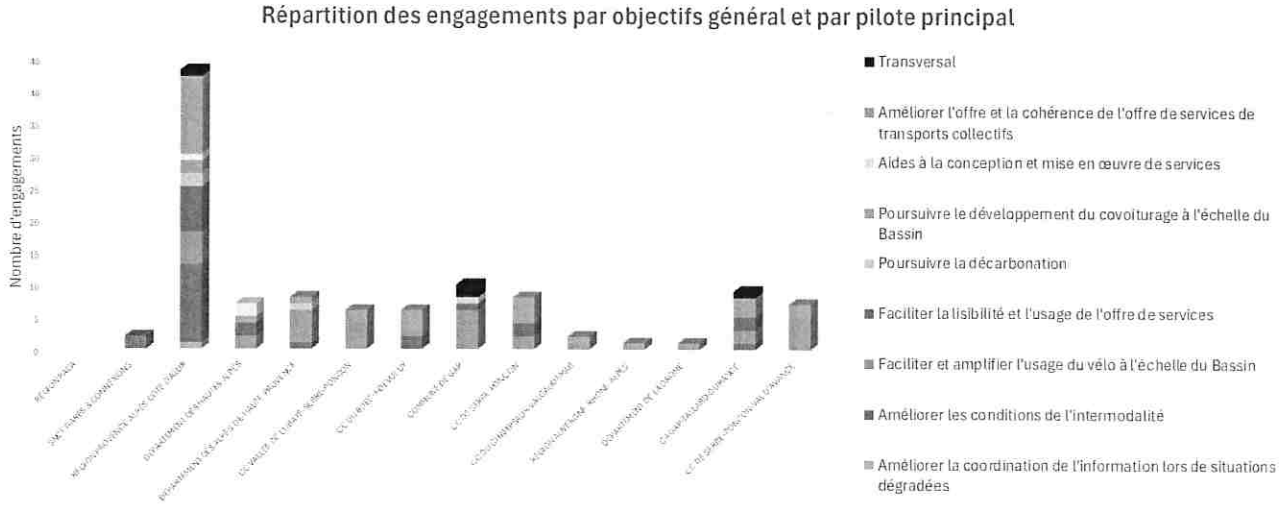

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

FOCUS sur les engagements du bassin issus de la co-construction

X27 engagements du bassin établis par les acteurs du bassin

Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Libellés de l'engagement	Pilote principal
Aides à la conception et mise en œuvre de services	Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle	Process de suivi des actions du COM	REGION PACA
	Structurer les modalités de conseils en ingénierie sur la mobilité	Mise en place d'un observatoire de la mobilité Alpes du Sud	DPT 05 / DPT 04 / ORT
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD	Développer des services mutualisés de desserte fine	CCSPVA
		Partage d'expérience pour la desserte des fonds de vallées	REGION PACA
	Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	REGION PACA
		Soutenir le développement de l'offre ferroviaire locale	Multiples
		Augmenter la capacité de l'offre du vendredi (voir dimanche) soir dans le sens Gap/Briançon	REGION PACA
		Graphicage/mise en correspondance des horaires	REGION PACA
		Partager l'état d'avancement des études ferroviaires : exploitation et infrastructure	REGION PACA
	Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins	Améliorer l'offre et connexions entre Barcelonnette et Cunéo	DPT 04 / CCVUSP
		Améliorer les connexions avec la région Auvergne-Rhône-Alpes	REGION PACA
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION PACA
	Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	Analyse du foncier SNCF	REGION PACA
		Développer les pôles de mobilité	DPT 04 / DPT 05
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer une continuité cyclable sécurisée	Aménagement Véloroute "La Durance à Vélo" sur la plateforme ferroviaire L905000 Veynes Briançon	CCSPVA / CCSP / CAGTD
		Faciliter le liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CA PAA et la CC VUSP	CCVUSP
		Etudier l'opportunité cyclable Tour du Lac Serre-Ponçon	EPCI concernés
		Mise en service d'une véloroute "Le Buëch à Vélo" entre Gap et Sisteron	CCBD
	Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable	Évènement commun à l'échelle du bassin autour du vélo	CCSPVA
		Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	DPT 04
		Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	REGION PACA / MOBIL'IDEES
		Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT 04 / DPT 05
Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs	Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 05 / DPT 04
	Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION PACA
	Rendre possible et encourager le covoiturage systématique	Animation territoriale et information autour des services de mobilité partagée	DPT 05
Poursuivre la décarbonation	Favoriser la démobilité	Recenser et communiquer sur les services de démobilité existant	REGION PACA
	Renforcer le déploiement des IRVE	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	DPT 04 / DPT 05

FOCUS sur la collaboration entre acteurs illustrée par le nombre d'engagements

PROJET

Annexe 3 - Fiches engagement dont la CTÉ D'AGGLOMERATION est le pilote

Contrat Opérationnel de Mobilité (Bassin B) **Liste des fiches d'engagement Agglo**

N° Fiche Contrat	Pilote de l'engagement	Libellé de l'engagement	Objectif	Page Contrat
Fiches dont la CTÉ D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD DURANCE est **le pilote**				
28	CTÉ D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD DURANCE	Mise à disposition de véhicules aux communes de la Communauté d'Agglomération (fiche action n°18-c du SD Mobilité)	Proposer une offre de services permettant aux habitants des communes rurales peu desservies de se rendre de manière groupée dans le centre bourg choisi ou la ville-centre.	154
33		Développement d'une offre locale de transport ferroviaire (fiche action n° 19 du SD Mobilité)	Encourager le report modal et la transition écologique sur le territoire par la mise en place d'une navette ferroviaire pendulaire traversant le territoire de la CA, entre Veynes et Embrun.	163
40		Plan de Mobilité simplifié	Améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité en proposant des actions pour les 6 axes principaux : - améliorer les performances du réseau de transport collectif, - communiquer sur les offres de mobilités, - développer les mobilités solidaires, - favoriser les usages alternatifs à la voiture, - compléter le réseau de transports réguliers, - favoriser la pratique des modes actifs.	180
46		Aménagement du Parking Relais de Varsie	Aménager un parking relais à l'entrée nord de la ville de Gap en direction de Grenoble, à proximité du boulevard urbain de gap (Rocade); Augmenter l'intermodalité : connexions au réseau cyclable et piéton de la ville, création d'un arrêt de Transport collectif routier, aménagement d'une aire de covoiturage.	193
69		Poursuivre le maillage d'infrastructures cyclables (action n°20 du SD Mobilité)	Réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur le territoire, raccordés au réseau en place. Les principales actions seront localisées sur le traitement des discontinuité du réseau urbain et le raccordement des bourgs relais : notamment la ville de Tallard. Poursuivre la réalisation des itinéraires de véloroutes nationaux et régionaux.	241
75		Rédaction du schéma Vélo Intercommunal	Mise à jour du Schéma Vélo de la ville de Gap (validé en 2011), avec extension à l'échelle intercommunale, incluant la base du Schéma de circulation douce de l'ex Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette. 4 axes seront étudiés : stationnement, intermodalité et services vélos, communication et aménagement.	253
82		Mise en place de dispositifs d'incitation à l'utilisation du vélo (fiches action n°21 et 22 du SD)	Proposer une offre de services permettant aux usagers de s'engager dans le report de leurs déplacements quotidiens autour de la pratique du vélo : - Mise en place une flotte de vélos en libre service (VLS ou VLD) sur le territoire de la ville de Gap. - Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants du territoire.	267
91		Développer une communication structurée des offres de mobilités (fiche n°12 du SD Mobilité)	Définir une stratégie globale de communication qui inclut : - La définition des moyens de communication à employer, et à éventuellement développer. - La définition de procédures et de circuits décisionnels qui permettent de coordonner les actions de communication avec l'ensemble des actions touchant à la mobilité sur le territoire. - Être le relais des informations départementales ou régionales sur le territoire.	291
94		Accompagner la réalisation de Plan de Développement des Mobilités d'Entreprises (PDME) et Inter-entreprises (fiche action n° 13 du SD Mobilité)	Inciter les principales entreprises ou administrations du territoire à lancer des Plans de Mobilités (anciennement PDE/PDA) visant à trouver des solutions sur mesure et suivies dans le temps pour limiter l'usage de l'automobile individuelle tant pour les salariés que les visiteurs. Un plan de mobilité peut se lancer à l'échelle d'une zone d'activité en groupant plusieurs entreprises.	297
106		Développement d'une offre de covoiturage (fiches action n°15 et 16 du SD)	- Rationaliser l'usage de la voiture individuelle (autosolisme) ; - S'appuyer sur la participation citoyenne pour désenclaver les territoires ruraux ; - Apporter une solution de mobilité aux personnes non motorisées basée sur deux piliers : l'aménagement d'infrastructures de réseau (aires de covoiturage notamment), et la promotion d'une plateforme de service ("rézopouce") pour faciliter l'expérience utilisateurs.	322

Annexe 4 - Fiches dont la CTÉ D'AGGLOMERATION est acteur partenaire

Contrat Opérationnel de Mobilité (Bassin B)

Liste des fiches d'engagement Agglo

N° Fiche Contrat	Pilote de l'engagement	Libellé de l'engagement	Objectif	Page Contrat
Fiches dont la CTÉ D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD DURANCE est **acteur partenaire**				
1	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Réunion annuelle de coordination et partage d'e:périence	Renforcer l'aide pour la mise en place des mobilités alternatives à grande échelle	100
2	DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités Alpes du Sud	Structurer les modalités de conseils en ingénierie sur la mobilité	102
3	CC DE SERRE- PONCONVA	Développer des services mutualisés de desserte fine	Développer des services mutualisés de desserte fine via des transports collectifs de type navettes et TAD	104
5	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux	108
7	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Graphicage/mise en correspondance des horaires	Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux	112
8	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Partager l'état d'avancement des études ferroviaires : exploitation et infrastructure	Mieux coordonner les offres de transport ferré et routier longues distances avec le maillage des transports locaux	114
10	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Améliorer les connexions avec la région Auvergne-Rhône-Alpes	Renforcer la continuité des transports collectifs entre les EPCI et avec les bassins de mobilité voisins	118
11	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	Améliorer les services dans les PEMs et communiquer sur ceux-ci	120
12	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Analyse du foncier SNCF	Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	122
13	DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE	Développer les pôles de mobilité	Développer les PEMs pour répondre aux besoins de desserte et d'intermodalité	124
16	CC DE SERRE- PONCONVA	Aménagement Véloroute "La Durance à Vélo" sur la plateforme ferroviaire L905000 Veynes Briançon	Assurer une continuité cyclable sécurisée	130
17	CC DE SERRE- PONCON-VAL D'AVANCE	Évènenent connun à l'échelle du bassin autour du vélo	Renforcer et mutualiser la sensibilisation pour favoriser la pratique cyclable	132
20	DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usa e d'équipenents vélo	Renforcer la coordination entre les différents acteurs pour la mobilité cyclable (département / état / EPCI) : infrastructure / donnée / communication	138
21	DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Structurer la communication sur l'offre de services	Améliorer la communication sur les horaires et le fonctionnement des transports collectifs	140
22	DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Animation territoriale et information autour des services de mobilité partagée	Rendre possible et encourager le covoiturage systématique	142
23	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Connunication sur l'ouverture des li nes scolaires tout public	Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires	144
33	TRANSVERSE	Développement d'une offre locale de transport ferroviaire	Soutenir le développement de l'offre ferroviaire locale	163